RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2014

UPEC
Connaissance - Action
UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

Rapport annuel de performances 2014 : Introduction générale

Pour la première année, l'UPEC présente, de manière formalisée, son **rapport annuel de performance** d'établissement (RAPet). Ce document constitue le pendant indispensable du projet annuel de performance d'établissement (PAPet) présenté en annexe du budget initial 2014. C'est un outil essentiel du pilotage annuel et du suivi du contrat et du projet d'établissement. La stabilité dans les objectifs fixés comme dans les indicateurs retenus permet une comparabilité sur la durée entre objectifs, résultats attendus et résultats obtenus.

Aux grands objectifs politiques de l'établissement correspondent dans le RAPet des indicateurs auxquels sont attachées des cibles. À la fin de chaque exercice budgétaire, l'écart est mesuré entre les cibles fixées en budget initial et la réalité statistique après l'année écoulée. Ce travail est présenté ci-après pour 2014. Il permet de mesurer l'impact des actions entreprises pour atteindre les cibles fixées, d'interroger la pertinence ou l'efficacité de certaines actions menées, ou de mieux appréhender les évolutions de l'environnement universitaire. Le RAPet 2014 est présenté en annexe du compte financier 2014.

Le présent document est structuré à partir des six grands objectifs politiques que l'UPEC a souhaité mettre en exergue dans le PAPet dès 2013. En adéquation avec les missions de service public constitutives des EPSCP, ils sont aussi significatifs des spécificités qui caractérisent historiquement, géographiquement et culturellement l'UPEC sur sa stratégie de développement.

En matière de formation d'abord, sont affirmés deux objectifs complémentaires : la réussite étudiante d'une part, la formation tout au long de la vie d'autre part, comme outils de démocratie sociale.

L'ouverture internationale constitue le troisième objectif que les actions de l'université doivent concrètement matérialiser, en lien avec des priorités articulées autour de l'ancrage territorial de l'établissement qu'il faut conforter et de sa notoriété à développer en Europe et dans le monde.

La production de connaissances scientifiques de haut niveau et leur valorisation, quatrième axe stratégique du RAPet, doit contribuer au rayonnement de l'établissement, intégrant la dimension internationale de l'activité, le soutien aux doctorants et le développement de la politique contractuelle, génératrice de ressources. L'analyse des indicateurs doit permettre de vérifier que les résultats obtenus dans ce domaine sont en adéquation avec les cibles qui avaient été fixées lors du vote du budget initial 2014.

Le cinquième objectif, relatif à l'optimisation du pilotage de l'établissement, constitue la condition d'une réalisation efficace des missions de formation et de recherche qui sont au cœur de l'université. Cette optimisation concerne tant les moyens matériels que financiers à la disposition de l'université.

Enfin, la politique active de vie étudiante est le sixième objectif fixé. L'action volontariste de l'UPEC doit permettre aux étudiants de jouer un rôle plus actif dans la vie de l'établissement. Le RAPet permet d'éclairer la communauté universitaire sur l'ensemble des actions menées et sur leur efficacité.

Rapport annuel de performances : Objectifs stratégiques et indicateurs associés

OBJECTIF n°1 : Favoriser la réussite étudiante

Indicateur 1.1 : Taux de réussite en licence en 3 ans
Indicateur 1.2 : Devenir des étudiants à l'issue de la L1
Indicateur 1.3 : Taux de réussite en M2
Indicateur 1.4 : Réussite comparée des étudiants boursiers et non boursiers

OBJECTIF n°2 : Développer la démocratie sociale par la formation tout au long de la vie

Indicateur 2.1 : Nombre de VAE
Indicateur 2.2 : Evolution du nombre d'apprentis
Indicateur 2.3 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés 3 ans après leur sortie de formation initiale
Indicateur 2.4 : Nombre d'étudiants en formation continue

OBJECTIF n°3 : Renforcer l'ouverture internationale de l'établissement

Indicateur 3.1 : Mobilités entrante et sortante des étudiants
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master
Indicateur 3.3 : Proportion d'enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements

OBJECTIF n°4 : Produire une connaissance scientifique de haut niveau et valoriser les produits de la recherche

Indicateur 4.1 : Nombre de thèses soutenues et validées par les doctorants « dits UPEC »
Indicateur 4.2 : Enseignants-chercheurs ayant reçu une Prime d'Excellence Scientifique et d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PES-PEDR)
Indicateur 4.3 : Nombre de publications par discipline
Indicateur 4.4 : Part des publications de l'établissement en co-publications européennes et internationales
Indicateur 4.5 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche
Indicateur 4.6 : Recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats de recherche

OBJECTIF n°5 : Optimiser le pilotage de l'établissement

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD
Indicateur 5.2 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière
Indicateur 5.3 : Taux d'occupation des locaux
Indicateur 5.4 : Evolution de ressources propres

OBJECTIF n°6 : Développer une politique active de vie étudiante

Indicateur 6.1 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale
Indicateur 6.2 : Nombre d'étudiants recrutés à l'UPEC et nombre de jours travaillés
Indicateur 6.3 : Nombre d'étudiants suivant au moins une activité physique et sportive, culturelle et associative
Indicateur 6.4 : Nombre de projets FSDIE soutenus et budget consacré

OBJECTIF n° 1 Favoriser la réussite étudiante

L'amélioration du taux de réussite des étudiants à l'UPEC constitue la principale priorité de l'établissement en matière de formation. Elle passe par une adaptation poussée de l'organisation des cursus de formation de l'UPEC aux attentes et aux caractéristiques des étudiants. Cette adaptation repose d'abord sur un accompagnement plus individualisé des étudiants en licence, le développement de dispositifs d'auto-positionnement, de réorientation et de passerelles entre les filières.

Certains de ces dispositifs sont déjà mis en œuvre. Il s'agit ainsi dans ce RAP 2014 d'apprécier les premiers effets de ces mesures en calculant les écarts entre les cibles définies dans le PAP 2014 et les résultats de l'année universitaire 2013-14. D'autres le seront à la rentrée 2015 (inscrits dans le PAP 2015) avec notamment la mise en place du dispositif d'accompagnement couvrant « les 60 premiers jours ».

Indicateur 1.1 : Taux de réussite en licence en 3 ans

Clé établissement (FOR002)

	2010	2011	2012	2013	2014	Cible PAPET 2014
Méthode 1	28,0%	29,9%	29,3%			
Méthode 2	83,4%	83,9%	81,1%			
Méthode 3	**41,8%**	**40,9%**	**42,3%**	**Non disponible**	**Non disponible**	**41%**

Source : MENESR

La méthode 3 est celle pour laquelle le MENESR fixe une cible dans le contrat de site.

Ecart entre le taux observé et le taux attendu

	2010	2011	2012
Méthode 1	2,8	3,4	**Non disponible**
Méthode 2	-1,2	-0,1	**Non disponible**
Méthode 3	**2,9**	**2,5**	**6**

Précisions méthodologiques : Il existe trois méthodes de calcul :

Méthode 1: la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul.
Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3ème année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année.
Méthode 3: la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Limites et biais : Lors de la détermination du nombre d'inscriptions de la cohorte en N-3, il faut retrancher :
-les étudiants qui ont abandonné avant la L3 ;

-les étudiants ayant changé d'établissement durant les 3 ans.
Pour chacune des méthodes, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :
- sexe ;
- origine socioprofessionnelle des étudiants ;
- la série du baccalauréat ;
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance» (18 ans ou avant), « en retard d'un an» (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat ;
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines-langues, sciences- STAPS).
Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Indicateur 1.2 : Devenir des étudiants à l'issue de la L1

Clé établissement (FOR001)

	2011-12	2012-13	2013-14	Cible PAPET 2014	Ecart cible-réalisation	Tendance sur 2 ans
Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n	2843	2939	3127			
Effectifs de l'ensemble des inscrits en L1 l'année n-1/n	4966	5138	5451			
Effectifs de nouveaux bacheliers redoublants (redoublements dans l'établissement) inscrits en année n/n+1	721	766	812			
Effectifs de nouveaux bacheliers changeant d'orientation en année n/n+1	34	24	20			
Effectifs des inscrits néo bacheliers en L1 en n non présents dans l'établissement à l'issu du semestre 1	105	98	76			
Effectifs des inscrits néo bacheliers en L1 en n non présents dans l'établissement à l'issu du semestre 2	269	250	467			
Effectifs des nouveaux bacheliers en L1 accédant en L2 l'année suivante	1036	1157	1252			
Part de nouveaux bacheliers redoublants (redoublements dans l'établissement) inscrits en année n/n+1	25,4%	26,1%	26,0%			
Part de changements d'orientation des nouveaux bacheliers en année n/n+1	1,2%	0,8%	0,6%			
Part des inscrits néo bacheliers en L1 en n non présents dans l'établissement à l'issu du semestre 1	3,7%	3,3%	2,4%	3%		
Part des inscrits néo bacheliers en L1 en n non présents dans l'établissement à l'issu du semestre 2	9,5%	8,5%	14,9%	8%		
Part des nouveaux bacheliers en L1 accédant en L2 l'année suivante	**36,4%**	**39,4%**	**40,0%**	**36%**	+4,0pt	+3,6pt

Sources : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation – Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant ; MESR

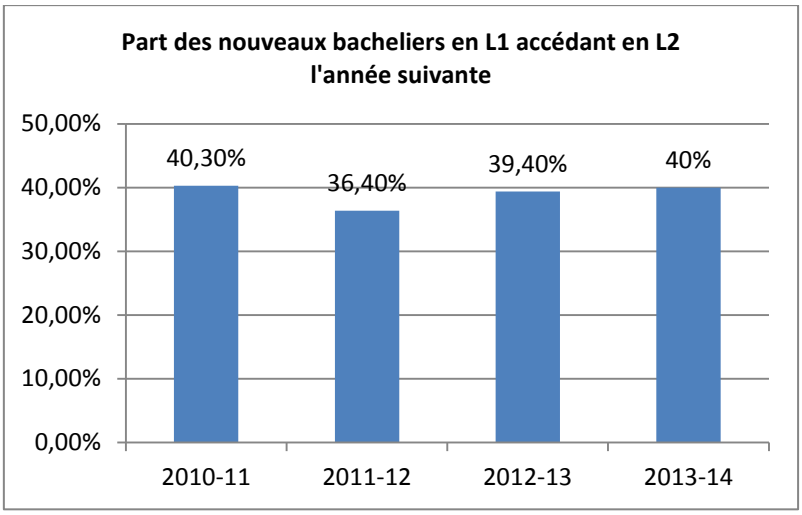

Précisions méthodologiques : Sont pris en compte les étudiants bacheliers de l'année (enseignement public universités et assimilés – France entière) inscrits pour la première fois en DEUG ou et inscrits l'année suivante en 2ème année de DEUG ou de Licence, ou dans une formation équivalente de 2ème année. Hors cumulatifs. Les inscriptions en L1 concernent les étudiants inscrits en 1ère année de licence LMD, mais excluent les autres filières (PACES, IUT, préparation ingénieurs, etc.).

Précision sur le mode de calcul :
- un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université ;
- un étudiant inscrit en 1ère année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation ;
- un étudiant inscrit en 2ème année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente.

Pour cet indicateur, il faut regrouper des données sur 2 années consécutives. Les taux d'abandon et de redoublement hors établissement ne peuvent être calculés que par le MENESR qui suit le parcours des étudiants au niveau de l'ensemble des universités. Les autres données sont établies par l'établissement. Ces informations manquantes expliquent le fait que la somme des pourcentages ne peut pas être égale à 100%.

Commentaires sur le résultat

Le taux de passage L1-L2 constaté en 2013-14 s'inscrit dans la logique de stabilité tendancielle des résultats obtenus par l'établissement ces dernières années, avec un taux tournant autour des 40%. La prévision baissière du PAP 2014 (36%) s'explique par des données de la réussite étudiante non complètes pour l'année 2012-13 lors de la construction du document, et se fondant donc sur les chiffres de l'année antérieure (2011-12) où le taux s'établissait à 36,4%.

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

La mise en place d'un nouveau contrat pédagogique à l'entrée de la L1 prenant la forme d'un dispositif couvrant les 60 premiers jours permettra de lutter plus efficacement contre les décrochages précoces. Ce dispositif qui a été présenté dans le PAP 2015, a pour objectif de favoriser l'accompagnement des étudiants dès leur entrée au sein de l'établissement, de permettre le repérage des étudiants fragiles et de faciliter les réorientations.

Indicateur 1.3 : Taux de réussite en M2

Clé établissement (FOR003)

Effectifs M2	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible PAPET 2014	Ecart cible réalisation	Tendance sur 2 ans
Total des étudiants inscrits	3 413	3 648	3 705			
Total des étudiants diplômés	2 588	2 795	2 787			
Taux de réussite	**75,80%**	**76,60%**	**75,20%**	**77%**	**-1,8pt**	**-0,6pt**

Source : DEVE - Service Pilotage et Offre de Formation - Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant

Périmètre : inscriptions principales.

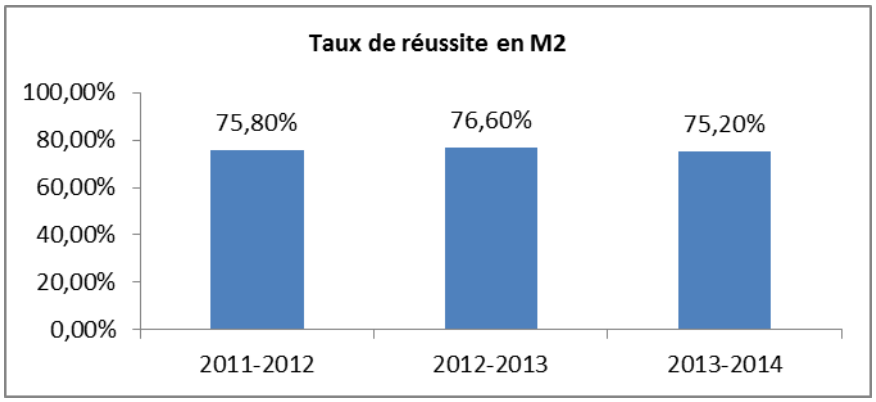

Commentaires sur le résultat :

Le taux de réussite en M2 est globalement stable sur les trois dernières années.

Indicateur 1.4 : Réussite comparée des étudiants boursiers et non boursiers

Clé établissement (FOR017)

		2011-12		2012-13		2013-14		Cible PAPET 2014		Ecart cible - réalisation		Tendance sur 2 ans	
		L	M	L	M	L	M	L	M	L	M	L	M
Boursiers	Nombre de diplômés	1 060	603	1 085	639	1082	656						
	Nombre d'inscrits en année terminale du cursus	1 549	734	1 422	769	1415	778						
	Taux de réussite	68,40%	82,20%	76,30%	83,10%	76,50%	84,30%	69%	83%	+ 7,5pt	+ 1,3pt	+ 8,1pt	+ 2,1pt
Non boursiers	Nombre de diplômés	1 630	1 975	1 644	2 157	1561	2180						
	Nombre d'inscrits en année terminale du cursus	2 372	2 679	2 385	2 879	2314	2927						
	Taux de réussite	68,70%	73,70%	68,90%	74,90%	67,50%	74,50%	69%	74%	- 1,5pt	+ 0,5pt	- 1,2pt	- 0,8pt
Ecart (points)		**-0,3**	**8,4**	**7,4**	**8,2**	**9**	**10**						

Source : DEVE - Service Pilotage et Offre de Formation - Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant

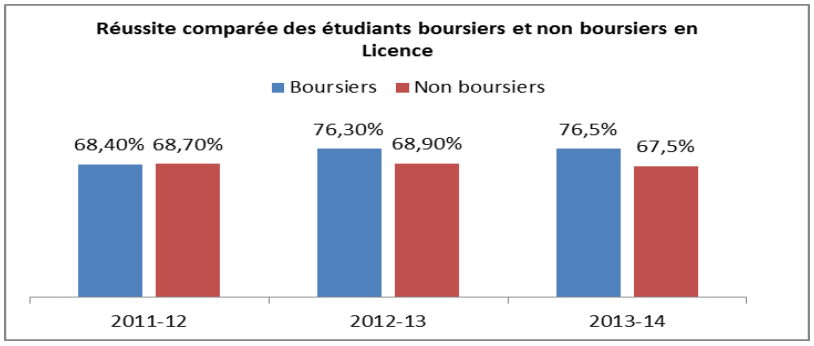

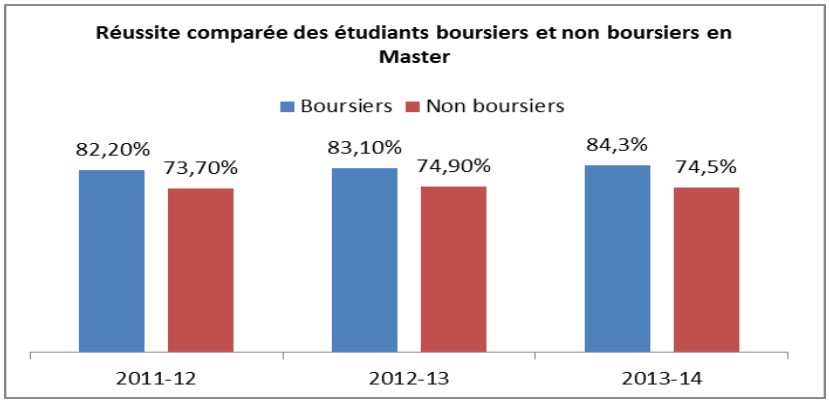

Précisions méthodologiques : Le champ retenu est celui des étudiants en inscription principale.

Mode de calcul :
Ecart (en point) : a - b
a : Taux de réussite des diplômés d'une licence (ou master) boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)
b : Taux de réussite des diplômés d'une licence (ou master) non boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)

Commentaires sur le résultat :

Les boursiers réussissent mieux que les étudiants non boursiers tant en licence qu'en master. L'écart des taux de réussite en 2013-2014 est de plus de 9 points dans les deux cas.

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

Il convient de suivre cet indicateur pour avoir une vision des causes de ce différentiel et pour réduire à moyen terme les écarts de réussite, par l'amélioration de la diplomation des non boursiers.

OBJECTIF n°2 : Développer la démocratie sociale par la formation tout au long de la vie

Cette priorité énoncée dans le PAP 2014 est conforme à notre mission de service public visant à favoriser la mobilité professionnelle et l'ascension sociale. Elle se traduit par une adaptation plus poussée de nos formations aux besoins exprimés par les acteurs socio-économiques, intégrant les spécificités du territoire de l'est-francilien et l'accueil de publics diversifiés.

L'UPEC intègre dans ses axes stratégiques de développement les point suivants : accroissement du nombre des adultes accueillis dans un dispositif de retour en formation, amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des adultes candidats à une validation des acquis de l'expérience (VAE), renforcement de l'offre de formation en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation), mobilisation du numérique pour développer des formations hybrides (présentiel et distanciel) afin de réduire les contraintes que vivent les adultes en retour en formation, ainsi que certains jeunes moins disponibles pour se rendre dans les centres de formation de l'UPEC.

Indicateur 2.1 : Nombre de VAE

Clé établissement (FOR004)

	2011	2012	2013	2014	Cible PAPET 2014	Ecart cible - réalisation	Tendance sur 2 ans
Dossiers de recevabilité déposés	206	215	225	244			
Dossiers recevables	126	93	133	138			
Nombre de VAE totales ou partielles	**104**	**83**	**76**	**52**	**90**	**-38**	**-31%**

Source : SCEPPE – pôle VAE

Précisions méthodologiques : On retrouve ici le nombre de dossiers de VAE validés selon la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 (validation totale ou partielle).

Limites et biais : Les nombres de dossiers déposés et retenus, ainsi que le nombre de VAE validés ne peuvent être rapprochés pour chaque année, un dossier déposé l'année n-1 pouvant être retenu l'année n. On ne peut donc calculer de taux de réussite sur cette base de décompte.

Commentaires sur le résultat :

On constate ces 3 dernières années une baisse continue du nombre de VAE totales et partielles validées au sein de l'établissement et ce malgré une hausse du nombre de dossiers de recevabilité déposés. Cette baisse concerne toutes les composantes, qui voient leurs inscrits en VAE chuter. Ces résultats s'expliquent en partie par la difficulté de l'établissement à accompagner les candidats reçus et à les amener à valider leur VAE dans les délais. Enfin, la politique volontariste de développement de l'alternance a concentré ces dernières années les forces et les moyens sur l'accroissement du nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation (contrats de professionnalisation multipliés par 4 en 3 ans), au détriment de la VAE.

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

Afin de redynamiser le développement de la VAE, un ensemble de mesures ont été prises par l'établissement. La réorganisation du SCEPPE est la première d'entre elles et se traduira par le renforcement et la mise en place de nouvelles procédures (meilleur suivi des inscrits, relances des candidats, prospection auprès des entreprises). L'animation du réseau des responsables de formation et la sensibilisation de ces derniers aux enjeux de la VAE sera également réalisée par le SCEPPE. Enfin, le développement d'une communication plus visible sur la VAE et le renforcement des liens avec les acteurs socioéconomiques du territoire sont également des chantiers prioritaires.

Indicateur 2.2 : Evolution du nombre d'apprentis

Clé établissement (FOR007)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible PAPET 2014	Ecart cible-réalisation	Tendance sur 2 ans
Apprentis	1 708	1 827	1 852	1 850	+2	+8%

Source : DEVE - Service Pilotage et Offre de Formation - Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant

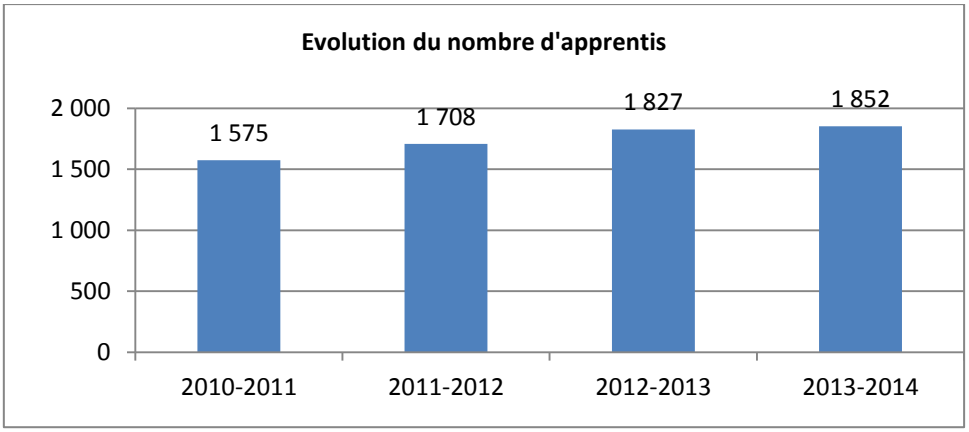

Précision méthodologique : On dénombre l'ensemble des contrats d'apprentissage signés.

Commentaires sur le résultat :

On constate en 2013-2014 un ralentissement de la croissance des inscriptions en apprentissage. Cette tendance risque de se poursuivre du fait de la réforme de l'apprentissage, dont les conditions s'avèrent être plus favorables aujourd'hui aux niveaux 4 à 6 de la nomenclature interministérielle (niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat).

Actions correctrices et perspective d'évolution :

Les effectifs inscrits en alternance (apprentissage + contrat de professionnalisation) augmentent sous l'effet d'une politique volontariste de développement des contrats de professionnalisation (multipliés par 4 en 3 ans). Un indicateur relatif aux contrats de professionnalisation sera retenu dans les prochains projets annuels de performances pour affiner l'analyse relative à l'alternance.

Indicateur 2.3 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés (LP et M) 3 ans après leur sortie de formation initiale en relation avec leur niveau de diplôme

Clé établissement (FOR008)

Niveau	Année de réalisation de l'enquête	2013	2014	Cible PAPET 2014	Ecart cible réalisation	Tendance sur 2 ans
	Année de référence de l'enquête	2010	2011	2011		
Licence pro	Nombre d'étudiants de licence professionnelle diplômés durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études (résultat enquêtes insertion)	239	241			
	Nombre d'étudiants de licence professionnelle diplômés durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études et en situation de CDI ou d'activité libérale de niveau technicien supérieur ou plus (résultat enquêtes insertion)	145	168			
	Taux d'insertion	**60,7%**	**69,7%**	**61%**	**+8,7pt**	**+16,4pt**
Master	Nombre d'étudiants diplômés de master durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études	943	1 102			
	Nombre d'étudiants de master diplômés durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études et en situation de CDI, d'activité libérale ou fonctionnaire de niveau cadre	655	763			
	Taux d'insertion	**69,5%**	**69,2%**	**70%**	**-0,8pt**	**+25,9pt**

Source : DEVE – SPOF.

Précisions méthodologiques : Sont pris en compte les étudiants de formation initiale sortis diplômés enquêtés 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Ne sont calculés ici que les taux d'insertion en rapport avec le niveau de diplôme.

Limites et biais : Les chiffres se basent sur les résultats des enquêtes d'insertion. Les répondants ne sont pas représentatifs de l'ensemble des diplômés de l'année de référence ne poursuivant pas leurs études.

Le périmètre retenu par l'UPEC est différent de celui utilisé par le MENESR pour ses statistiques, ce qui aboutit à des taux de réussite supérieurs au niveau national. En effet, pour le MENESR[1], le taux d'insertion est défini comme étant la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit (en situation de CDI ou d'activité libéral de niveau technicien ou plus pour l'enquête de l'UPEC), sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail. Ainsi en 2013 (le 1er décembre 2012 précisément), les taux de réussite nationaux des diplômés de 2010 étaient de l'ordre de :

- 88% pour les DUT
- 91% pour les Licences professionnelles
- 90% pour les Masters

[1] MENESR. *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France. [En ligne], avril 2014* http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/EESR_2014/60/7/EESR7_316607.pdf

Commentaires sur le résultat :

Les taux d'insertion professionnelle à trois ans des étudiants de LP et de M constituent un indicateur difficile à interpréter, dans la mesure où les facteurs externes influant sur l'insertion professionnelle sont nombreux et non maitrisables par l'université. A titre d'hypothèse, la très forte progression des taux d'insertion sur deux ans pourrait trouver des explications dans l'atténuation récente des effets de la crise économique de 2008. Il est difficile en revanche d'établir une corrélation entre l'attractivité des diplômes délivrés par l'UPEC et le taux d'insertion des étudiants.

Indicateur 2.4 : Nombre d'étudiants en formation continue

Clé établissement (FOR013 / FOR031)

	2011-12	2012-13	2013-14	Cible PAPET 2014	Ecart cible – réalisation	Tendance sur 2 ans
L	297	235	275			
M	879	967	1 002			
LP	277	328	341			
DUT	76	62	63			
Formation ingénieur	-	-	-			
Autre médecine	9	6	10			
Autre diplômes non nationaux	934	1 081	958			
Total	2 472	2 679	2 649	2 700	-51	+7%

Source : DEVE - SPOF

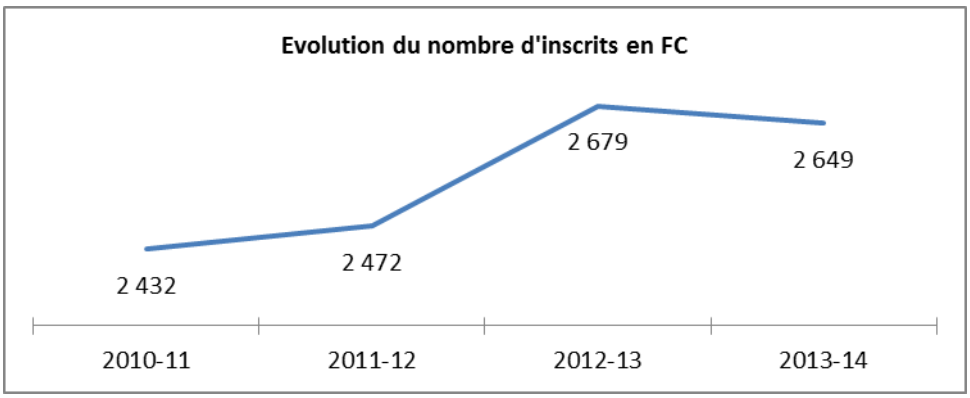

Précisions méthodologiques : On retrouve les étudiants inscrits en formation continue (diplômes nationaux et non nationaux hors cumulatifs, C2i et CLES). Il s'agit uniquement des inscriptions principales.

L'activité de formation continue de l'UPEC se mesure aussi à travers le nombre d'heures-stagiaires délivrées par l'établissement. Cette mesure permet de prendre en considération dans un indicateur composite le nombre de stagiaires inscrits mais aussi la durée de leur formation et d'en déduire la durée moyenne de formation par stagiaire.

Commentaires sur le résultat :

Un tassement du nombre d'inscrits en FC apparaît en 2013-2014. Ce tassement devrait se confirmer durant l'année en cours. Il est dû pour une part à la réorganisation du SCEPPE qui s'achèvera en 2015. L'autre cause est à trouver dans la modification des modalités d'inscription de certains étudiants à partir de l'année 2014-2015.

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

L'évolution des modalités d'inscription des étudiants devrait conduire l'UPEC à inscrire en formation initiale un plus grand nombre des étudiants précédemment inscrits en FC. La réorganisation du SCEPPE et la redynamisation attendue en matière de formation continue devrait permettre, à moyen terme, d'inverser cette tendance.

OBJECTIF n°3 : Renforcer l'ouverture internationale de l'établissement

Le renforcement de l'ouverture internationale a constitué la 3ème priorité du PAP 2014 de l'établissement. Il consiste d'abord à internationaliser davantage les formations par des mouvements entrants et sortants plus importants concernant tout aussi bien les étudiants que les personnels. Il consiste ensuite en une internationalisation du contenu des formations par l'accroissement des cours de et en langues étrangères, le développement de la co-diplômation avec des universités étrangères, un accueil adapté des étudiants internationaux et des enseignants invités ainsi qu'un recrutement plus important d'enseignants-chercheurs d'origine étrangère.

Indicateur 3.1 : Mobilités entrante et sortante des étudiants

Clé établissement (FOR023)

Mobilité entrante :

	2011-12	2012-13	2013-14	Cible PAPET 2014	Ecart cible - réalisation	Tendance sur 2 ans
Pré-universitaire	2	6	4			
1er cycle	1 380	1 257	1 165			
2e cycle	1 873	1 752	1 506			
Total	3 255	3 015	2 675	3 010	-335	-18%
dont encadrée	*257*	*275*	*267*	*280*		
% de la mobilité encadrée dans la mobilité entrante	**7,9%**	**9,1%**	**10,0%**			

Sources : Direction du développement – SRIL ; DEVE - SPOF

Précisions méthodologiques : Le périmètre retenu est celui des inscrits dans les diplômes nationaux.

Mobilité entrante:

Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes, programmes d'échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée, en mobilité encadrée ou non.

Précisions : Les données 2011-12 de la mobilité entrante ont été corrigées à la hausse par la DEVE (3255 inscrits contre 2 996 dans le PAP 2014), de même que celles de la mobilité sortante (1 051 contre 1 044 dans le PAP 2014).

Commentaires sur le résultat :

La baisse de la mobilité entrante est généralisée (toutes les composantes sont concernées) et essentiellement marquée sur le second cycle (-367 étudiants en 3 ans soit une baisse de 19,6%), ce qui pose la question de l'attractivité des formations et de leur visibilité auprès des étudiants internationaux. Certains freins peuvent expliquer cette réduction du développement de la mobilité entrante dans un contexte de plus en plus concurrentiel. On peut tout d'abord noter le retard pris par l'établissement dans la structuration de son site internet en anglais ou encore dans la réalisation des maquettes de formation en langues étrangères. De plus, la présence de l'UPEC dans les forums internationaux reste encore faible. Enfin, l'évolution des pratiques de certaines composantes dans le

recrutement (plus de sélectivité en master) des étudiants internationaux pourrait expliquer également cette baisse de la mobilité entrante.
Il convient néanmoins de souligner la tendance à la hausse de la mobilité encadrée. En effet, les données provisoires de l'année 2014-15 sont orientées à la hausse en volume comme en taux (284 étudiants soit un taux de mobilité entrante de 12%). Cette progression traduit l'action structurante du service des relations internationales et des langues (SRIL).

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

Plusieurs projets sont envisagés afin de conforter l'internationalisation de l'établissement et notamment la mobilité entrante des étudiants. La création de documentation internationale pour les formations de niveau Master, ainsi que le renforcement de la présence de l'établissement sur les forums sont envisagés. De plus, le projet de Summer school défini dans le PAP 2015, et dont la première édition se tiendra à l'été 2015, permettra d'accroître la visibilité de l'établissement. Une réflexion stratégique des responsables de Master sur le positionnement de leur formation et l'apport des étudiants internationaux devra être envisagée afin de déterminer les pistes de développement futur.

Mobilité sortante :

	2011-12	2012-13	2013-14	Cible PAPET 2014	Ecart cible - réalisation	Tendance sur 2 ans
Séjours d'études	332	354	462	330		
Stages à l'étranger	719	952	1076	750		
Total UPEC	1051	1306	1538	1080	+458	+46%

Sources : Direction du développement – SRIL ; DEVE - SPOF

Précisions méthodologiques : Le périmètre retenu est celui des inscrits dans les diplômes nationaux.

Mobilité sortante:
Ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. En mobilité sortante, les séjours d'études excluent les assistants de français, les séjours linguistiques et les séjours professionnels. Les stages sont ceux reconnus académiquement.

Commentaires sur le résultat :

La hausse importante de la mobilité sortante des étudiants, qui a fortement dépassé la cible définie dans le PAP 2014, s'explique par la montée en puissance des stages réalisés à l'étranger. Depuis quelques années, la direction de l'université accompagne les composantes dans une politique volontariste de développement de partenariats avec des universités étrangères.

Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

Clé établissement (FOR009)

	2011-12		2012-13		2013-14		Cible PAPET 2014		Ecart cible - réalisation		Tendance sur 2 ans	
	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2
Nombre d'étudiants inscrits	3 862	3 788	3 517	3 862	3 982	3 701	3 800	3 500				
Nombre d'étudiants étrangers inscrits	777	733	614	777	529	652	700	700				
Part des étudiants étrangers	**20,10%**	**19,40%**	**17,50%**	**20,10%**	**13,30%**	**17,60%**	**18,40%**	**20,00%**	**- 5,1pt**	**- 2,4pt**	**-6,8pt**	**-1,8pt**

Source : DEVE - SPOF

Précisions méthodologiques : Sont considérés comme étudiants étrangers les étudiants inscrits de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat français, admis en équivalence parmi l'ensemble des inscrits dans l'établissement (inscriptions principales).

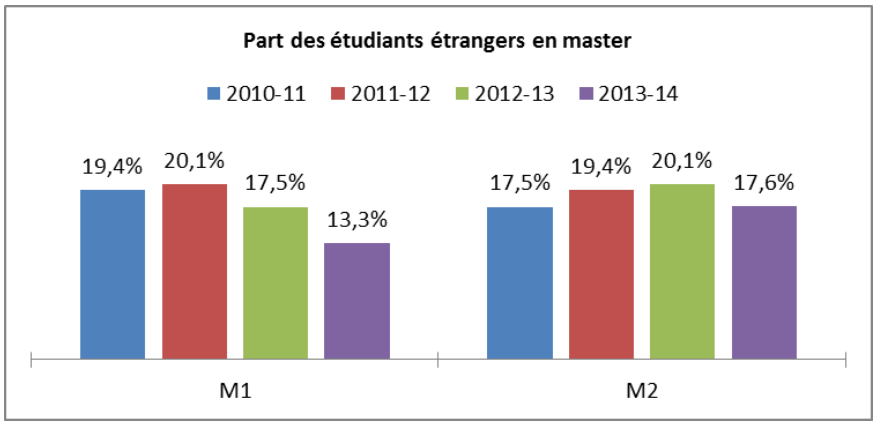

Explication du résultat :

Ces taux sont à mettre en relation avec la baisse de la mobilité entrante observée en master (Voir supra).

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

Les actions sont identiques à celles définies pour l'indicateur mesurant la mobilité entrante des étudiants (indicateur 3.1).

Indicateur 3.3: Proportion d'enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements

Clé établissement (RH003)

		2012	2013	2014	Cible PAPET 2014	Ecart cible – réalisation	Tendance sur 2 ans
Maîtres de conférences	recrutements étrangers	5	3	6			
	Total des recrutements	33	35	32			
	% de recrutement étrangers	15,2%	8,6%	18,8%			
Professeurs des universités	recrutements étrangers	0	3	1			
	Total des recrutements	6	16	11			
	% de recrutement étrangers	0,0%	18,8%	9,1%			
Total	Total recrutements étrangers	5	6	7			
	Total des recrutements	39	51	43			
	% de recrutement étrangers	12,8%	11,8%	16,3%	13%	+3,3pt	+3,5pt

Source : Direction des ressources humaines

Commentaires sur le résultat :

Cet indicateur apporte un éclairage sur l'internationalisation du corps enseignant de l'UPEC. Il est informatif. Il n'existe pas aujourd'hui de politique de recrutement ciblant les candidats étrangers aux postes de professeur et de maîtres de conférences.

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

Un travail d'analyse sur les motivations des enseignants-chercheurs étrangers recrutés et sur la perception qu'ils ont de leur établissement un an après le recrutement permettrait d'avoir un éclairage complémentaire sur cette dimension de l'internationalisation de l'UPEC. Le cas échéant, des actions pourraient être envisagées pour accompagner cette catégorie de population spécifique, au sein de la communauté universitaire.

Précisions méthodologiques : Il s'agit de mesurer la part d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les enseignants-chercheurs recrutés par concours dans l'année. Sont concernés les maîtres de conférences recrutés en application de l'article 26-1-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 et les professeurs des universités recrutés en application des articles 46-1 à 46-4 du même décret.

La population retenue est celle des enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires de nationalité étrangère récemment arrivés en France, toutes disciplines du CNU sauf médecine et odontologie.

Limites et biais : Sont également comptabilisés dans les recrutements les anciens titulaires de retour de disponibilité, mutation, détachement.

OBJECTIF n°4 : Produire une connaissance scientifique de haut niveau et valoriser les produits de la recherche

La facilitation du travail des équipes de recherche et le soutien à l'innovation constituent les deux priorités qui permettront à l'UPEC de produire des travaux scientifiques reconnus en Europe et au niveau international. Le soutien aux enseignants-chercheurs et aux doctorants doit aller de pair avec une valorisation des travaux menés, qui est génératrice de ressources pour l'activité scientifique.

Indicateur 4.1 : Nombre de thèses soutenues et validées par les doctorants « dits UPEC »

Clé établissement (FOR010)

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	Cible PAPET 2014	Ecart cible - réalisation	Tendance sur 2 ans
Nombre de thèses soutenues	111	137	111	128	124	4	-7%

Source : Communauté d'Universités et d'Etablissements Université Paris Est

Précisions méthodologiques : Les docteurs retenus sont les docteurs de la COMUE Paris-Est qui ont déclaré comme « site de travail » l'UPEC. En cas de non réponse du doctorant, est prise en compte l'appartenance du directeur de laboratoire et/ou de thèse. Sont retenus les doctorants pour lesquels la COMUE est établissement support ou non (inclus ED 435 - ABIES). Concernant les doctorants dirigés par les EC HDR UPEC exerçant leur activité au LDAR, CIRCEFT-ESCOL et CHART, l'UPEC n'a pas de visibilité.

Explication du résultat :

L'UPEC ne gère pas les doctorants, qui relèvent de la COMUE. Leur nombre reflète le dynamisme des laboratoires et des enseignants-chercheurs de l'université en matière de formation à la recherche. Sur quatre ans, il semble que le nombre de doctorants « UPEC » évolue de manière cyclique.

Indicateur 4.2 : Enseignants-chercheurs ayant reçu une Prime d'Excellence Scientifique et d'Encadrement doctoral et de recherche (PES-PEDR)

Clé établissement (RECH033)

	2011	2012	2013	2014	Cible PAPET 2014	Ecart cible – réalisation	Tendance sur 2 ans
Nombre de bénéficiaires de la PES-PEDR (stock)	139	132	138	124			
dont membres IUF	*6*	*6*	*8*	*8*			
Nombre de nouveaux bénéficiaires de la PES-PEDR (flux)	**33**	**38**	**32**	**24**	**35**	**-11**	**-37%**
dont membres IUF	*3*	*0*	*3*	*8*	2	+6	+8
dont enseignants-chercheurs titulaires d'une chaire d'excellence	*0*	*0*	*0*				
dont enseignants-chercheurs entrants ayant une prime d'excellence scientifique	*3*	*2*	*4*				
dont enseignants-chercheurs ayant une prime d'excellence scientifique par recours	*1*	*0*	*0*				

Sources : UPEC - Direction des Ressources humaines ; MENESR - PapESR

Précisions méthodologiques : La prime d'excellence scientifique instituée par décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 est la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) prévue par l'article L. 954-2 du code de l'éducation. Elle est attribuée par les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. Elle peut être accordée aux personnels dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation dont ils relèvent ainsi qu'à ceux qui exercent une activité d'encadrement doctoral. Elle peut également être attribuée aux personnels lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national conférée par un organisme de recherche dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la recherche ou apportant une contribution exceptionnelle à la recherche. Les candidatures à la PES sont déposées en début de chaque année civile. Les PES sont attribuées au 1er octobre de chaque année civile, pour 4 ans.

Limites et biais : Sont également pris en compte les enseignants-chercheurs qui ont obtenu une PES dans un autre établissement. Les établissements doivent attribuer une prime aux enseignant-chercheurs classés dans les 20% les meilleurs. Ensuite, si les capacités financières le permettent, les dossiers des EC classés dans les 30% suivant sont étudiés et ces derniers peuvent également percevoir une prime.

Commentaires sur le résultat :

Les EC éligibles à la PES-PEDR étaient au nombre de 44 en 2014, ce qui constitue une très bonne performance de l'UPEC. Le chiffre de 24 correspond au nombre d'enseignants-chercheurs qui ont effectivement perçu la PES-PEDR. Les nouvelles modalités de son attribution ont eu à l'UPEC un effet paradoxal. Il y a plus d'enseignants chercheurs classés dans les 20% les meilleurs. Ils sont donc plus nombreux à percevoir une prime élevée. Cela diminue mécaniquement le nombre des EC relevant de la tranche des 30% suivants, bénéficiant d'une prime au montant inférieur. Globalement, l'UPEC distribue en conséquence un moins grand nombre de primes, mais le montant moyen de ces PES-PEDR est en augmentation.

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

Les évolutions dans les procédures d'attribution de la PES-PEDR ont un impact sur le nombre d'éligibles et de bénéficiaires. La révision à la baisse du différentiel de montant entre les primes accordées aux 20% les mieux classés et les 30% suivants permettrait de dégager des marges pour accroître le nombre total de bénéficiaires. L'augmentation de l'enveloppe totale dédiée à la PES-PEDR est également une piste de réflexion, dont les conclusions viendront alimenter le PAP 2016.

Indicateur 4.3 : Nombre de publications par discipline (compte de présence)

Clé établissement (RECH001)

Disciplines	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Cible PAPET 2014
Biologie fondamentale	157	213	215	174	190	182		
Recherche médicale	554	713	662	640	610	643		
Biologie appliquée-écologie	33	52	56	34	34	18		
Chimie	99	117	143	128	129	133		
Physique	75	108	124	90	108	99		
Science de l'univers	102	108	100	75	90	77		
Sciences pour l'ingénieur	85	123	119	127	113	154		
Mathématiques	68	88	85	94	83	84		
Sciences humaines	*47*	*42*	*50*	*58*	*42*	*50*		
Sciences sociales	*23*	*24*	*43*	*30*	*33*	*48*		
Catégorie interdisciplinaire	-	*1*	-	*2*	*3*	*2*		
Toutes disciplines	**1 025**	**1 286**	**1 301**	**1 177**	**1 185**	**1 216**	**Non disponible**	**1 260**

Source : OST

Précisions méthodologiques : Les valeurs, calculées selon un compte de présence, ne sont pas additives entre disciplines. En effet, une publication dans un journal classé dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline.
L'OST corrige chaque année le décompte des années antérieures.

Limites et biais : Lorsque le nombre de publications est inférieur à 50, les indicateurs sont fournis à titre d'information et doivent être considérés avec précaution en raison de leur caractère non significatif.
Ceci est également vrai pour l'ensemble des valeurs des secteurs « Sciences humaines » et « Sciences sociales » car la base Web of Science® de Thomson Reuters utilisée par l'OST n'est pas représentative des publications caractéristiques de ces disciplines.

Commentaires sur le résultat :

Cet indicateur est calculé par l'observatoire des sciences et techniques (OST). En l'absence à ce jour de données pour l'année 2014, l'UPEC n'est pas en mesure de suivre et de commenter l'évolution du nombre de publications.

Indicateur 4.4 : Part des publications de l'établissement en copublication européenne UE28
Clé établissement (RECH011)

Discipline	2010	2011	2012	2013	2014	Cible PAPET 2014
Biologie fondamentale	26,2%	27,6%	27,8%	26,4%		
Recherche médicale	20,7%	20,8%	21,9%	24,6%		
Biologie appliquée-écologie	26,4%	24,9%	25,4%	24,6%		
Chimie	24,2%	21,9%	21,0%	19,5%		
Physique	26,8%	24,6%	25,7%	30,2%		
Science de l'univers	34,0%	37,4%	34,0%	35,5%		
Sciences pour l'ingénieur	9,5%	9,5%	11,0%	12,2%		
Mathématiques	19,1%	20,1%	19,3%	21,3%		
Sciences humaines	*14,6%*	*16,3%*	*18,2%*	*22,2%*		
Sciences sociales	*20,7%*	*21,0%*	*19,1%*	*20,2%*		
Toutes disciplines	**22,2%**	**22,3%**	**22,6%**	**24,0%**	**Non disponible**	**23%**

Source : OST

Précisions méthodologiques : Il s'agit de la part des publications de l'établissement, réalisées dans le cadre de collaborations européennes ou internationales dans l'ensemble des publications de l'établissement, repérées par l'OST dans la base de données Web of Science®.
L'OST a recalculé les années antérieures.

Limites et biais : Lorsque le nombre de publications est inférieur à 50, les indicateurs sont fournis à titre d'information et doivent être considérés avec précaution en raison de leur non significativité statistique potentielle.
Ceci est également vrai pour l'ensemble des valeurs des grandes disciplines « Sciences humaines » et « Sciences sociales » car la base Web of Science® de Thomson Reuters utilisée par l'OST est d'une représentativité particulièrement faible dans ces disciplines.

Indicateur 4.5 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche (contrats hors FPP)

Clé établissement (RECH013)

Périmètre	2011	2012	2013	2014	Cible PAPET 2014	Ecart cible – réalisation	Tendance sur 2 ans
1- Périmètre établissement 2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement 3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées 4- Périmètre «organismes»	539 310 €	663 081 €	653 749 €				
Total	**539 310 €**	**663 081 €**	**653 749 €**	**731 248 €**	**900 000 €**	**-168 752**	**+10%**

Source : Direction de la Recherche et de la Valorisation - Cellule des Contrats

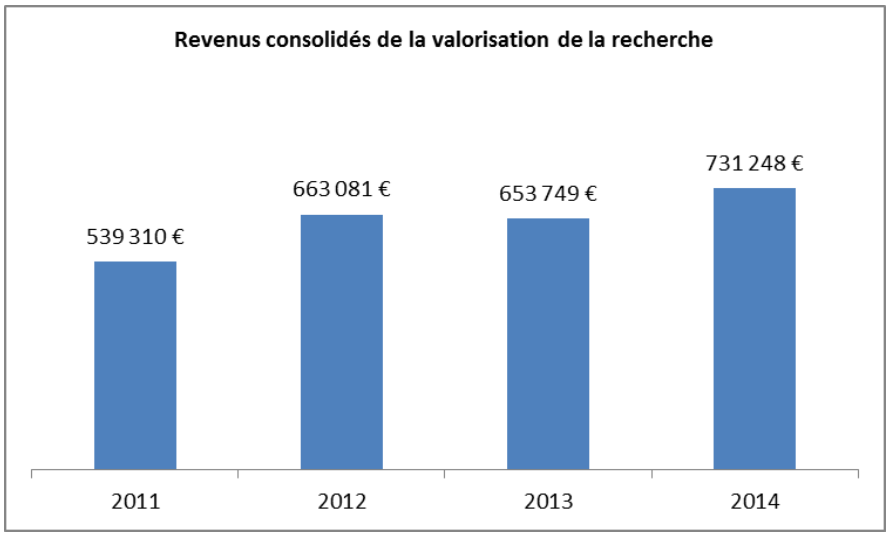

Précisions méthodologiques :
Le périmètre établissement est celui des établissements d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateurs et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESR.

Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un groupement ad hoc, d'une CUE, etc.), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.

Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRDT), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Mode de calcul :
Sont prises en compte les données financières au 31/12/N de chaque année considérée :
- recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP)
- recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats)
- recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle

Limites et biais : Il s'agit des recettes enregistrées lors des exercices annuels, non des ressources générées par les contrats pluriannuels. Le rythme de consommation des ressources contractuelles peut faire varier les recettes d'une année sur l'autre en donnant une lecture biaisée par rapport aux contrats obtenus.

Commentaires sur le résultat :

Les ressources propres (hors fonds publics) restent dynamiques sur quatre ans. Malgré une cible très ambitieuse fixée en 2014, la progression de ces ressources est satisfaisante.

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

Une meilleure identification des prestations de services réalisées par les EC et le transfert de leur gestion à la DRV, permettra d'avoir une vision plus fine du potentiel réel de l'établissement en termes de valorisation de la recherche.

Indicateur 4.6 : Recettes propres des contrats européens dans les recettes globales des contrats de recherche

Clé établissement (RECH014)

	2011	2012	2013	2014	Cible PAPET 2014	Ecart cible - réalisation	Tendance sur 2 ans
Recettes des contrats européens PCRD	512 K€	223 K€	480 K€	325 K€			*46%*
Recettes des autres contrats européens	96 K€	182 K€	144 K€	104 K€			*-42,70%*
Recettes totales des contrats européens	**608 K€**	**405 K€**	**624 K€**	**429 K€**	**675 K€**	**-246 K€**	***6%***
Recettes globales des contrats	2 940 K€	4 503 K€	5 778 K€	7 537 K€	9 529 K€	-1 992 K€	*67,40%*
dont Labex VRI et programme « vaccin »	*27 K€*	*980 K€*	*1 630 K€*	*3 503 K€*			*257,60%*
Recettes globales des contrats hors VRI et programme « vaccin »	2 913 K€	3 523 K€	4 148 K€	4 035 K€			*-2,70%*
Part des recettes des contrats PCRD dans les recettes globales des contrats	**17,40%**	**5,00%**	**8,30%**	**4,30%**	**6,00%**	**- 1,6pt**	***-0,7pt***
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats	**20,70%**	**9,00%**	**10,80%**	**5,70%**	**7,10%**	**- 1,4pt**	***- 3,3pt***
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats hors VRI	**20,90%**	**11,50%**	**15,00%**	**10,60%**			***- 0,9pt***

Source : Direction de la Recherche et de la Valorisation - Cellule des Contrats

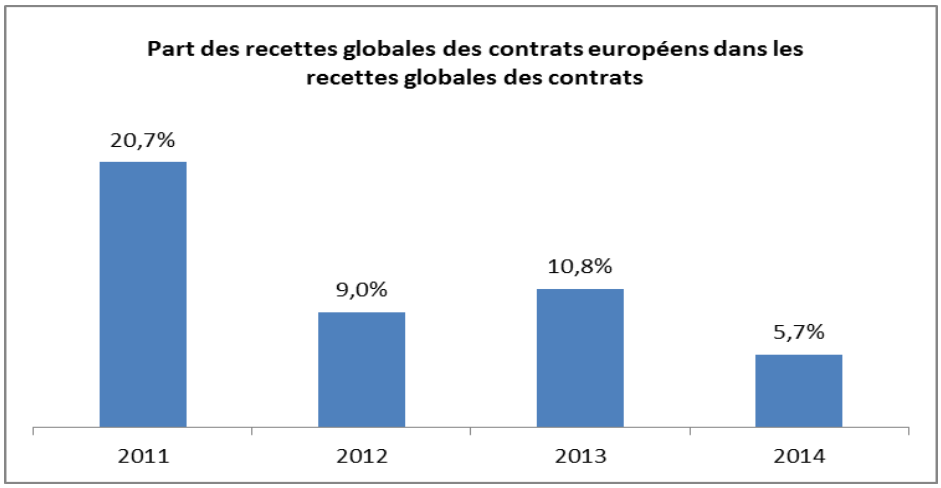

Limites et biais : Il s'agit des recettes enregistrées lors des exercices annuels, non des ressources générées par les contrats pluriannuels. Le rythme de consommation des ressources contractuelles peut faire varier les recettes d'une année sur l'autre en donnant une lecture biaisée par rapport aux contrats obtenus.

Commentaires sur le résultat :

La baisse des recettes des contrats européens s'explique par la fin de contrats obtenus ces dernières années par les équipes de recherche, et leur non remplacement par de nouveaux contrats. Elle s'explique également par la difficulté pour les équipes de se positionner sur les contrats européens, plus sélectifs que les contrats nationaux et dont les modalités de constitution du dossier de candidature sont plus complexes. Plusieurs projets sont en cours d'instruction ou seront prochainement déposés. Cela devrait générer de nouvelles ressources.

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

Le développement en interne d'une capacité d'ingénierie propre aux contrats européens pourrait permettre de mieux préparer les équipes dans leur réponse aux appels à projets et d'accroître le taux de projets retenus. La création d'un bureau Europe à l'échelle de la ComUE, prévue en cas de succès à l'IDEX-ISITE permettra également de renforcer la capacité de l'établissement à se positionner sur ces contrats.

OBJECTIFS n°5 : Optimiser le pilotage de l'établissement

La capacité à générer des ressources, et de les allouer efficacement aux missions de l'établissement, tant sur le plan logistique que sur le plan financier, constituent des conditions essentielles de réalisation de la stratégie de l'université. La mise en place d'outils de pilotage pertinents participe également de la réussite des projets de l'établissement. C'est la raison pour laquelle l'optimisation du pilotage constitue le cinquième objectif du projet annuel de performance.

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

Clé établissement (DOC001)

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2011 (Vd)	64
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées pour l'année 2013 (Va)	64
Variation (Va-Vd)	0
Cible 2013 (%)	**0,0%**
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2012 (Vd)	64
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées pour l'année 2014 (Va)	65,25
Variation (Va-Vd)	1,25
Cible 2014 (%)	**+1,95%**
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2013 (Vd)	64
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées pour l'année 2015 (Va)	67,75
Variation (Va-Vd)	3,75
Cible 2015 (%)	**+5,86%**

Source : SCD

Lecture : Les cibles, fixées pour les années 2013, 2014 et 2015, donnent le taux de variation attendu sur les horaires d'ouverture moyennisés. La variation (Va-Vd) est l'expression en nombre d'heures de l'augmentation attendue.

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :
- ouvertes au moins 45 heures par semaine ;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Observations : Quatre bibliothèques sont concernées : Campus Centre, Mail des Mèches, Médecine et Droit.

Commentaires sur le résultat :

L'UPEC poursuit sa politique d'élargissement des plages d'ouvertures des bibliothèques. En 2015, les quatre principaux centres de documentation de l'université ouvriront une heure de plus, chaque semaine.

Indicateur 5.2 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière

Clé établissement (PAT003)

Indice de satisfaction	2007	2012	2013	2014	Cible PAPET 2014
0					
1	X				
2		X	X		X
3			X	X	X

Source : Direction du Patrimoine

Précisions méthodologiques :

0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments).
1 = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces).
2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif.
3 = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.

Commentaires sur le résultat :

L'existence d'un schéma directeur immobilier, d'outils de suivi budgétaires pluriannuels, ainsi que la mise en œuvre d'outils de gestion du parc des installations techniques de l'université rendent la gestion immobilière de l'UPEC satisfaisante.

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

La mise en œuvre pleine et entière de la réforme budgétaire (GBCP) permettant le suivi des engagements pluriannuels de l'établissement en 2016 devrait renforcer encore le pilotage de la politique immobilière de l'établissement.

Indicateur 5.3 : Taux d'occupation des locaux

Clé établissement (PAT001)

Occupation des locaux	2014				Cible PAPET 2014	Ecart cible - réalisation	Tendance sur 2 ans
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Surface SHON correspondante (m2)	Taux d'occupation réelle			
Amphithéâtres espaces organisés en gradins permettant d'accueillir de grands groupes (supérieur à 100 personnes) disposant de sièges fixes et tables filantes destiné à des cours magistraux, des conférences, des colloques …	37 941	45	11 027	75%			
Salles banalisées locaux permettant l'accueil de groupes de taille différente (de 10 à 99 personnes) disposant de tables de travail et pouvant être organisé de manière différente destiné essentiellement à des travaux dirigés, cours magistraux et plus marginalement à du soutien pédagogique.	268 648	367	24 942	65%			
Taux d'occupation global (amphithéâtres et salles banalisées)				68%	70%	-2pt	+3pt

Source : Direction du Patrimoine

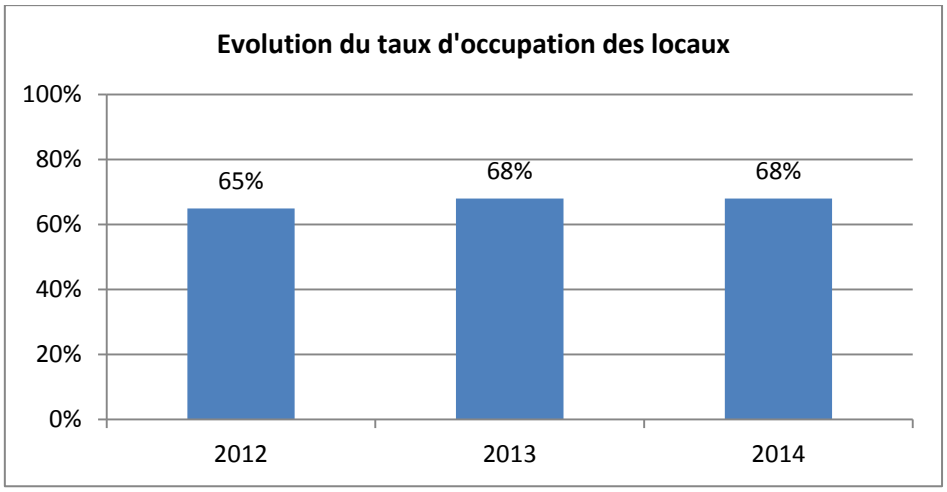

Le taux d'occupation global des locaux de l'année 2011-12 a été corrigé par la Direction du Patrimoine (65% contre 70% dans le PAP 2014).

Mode de calcul :
T = (U/S) * (1/H)
où : T : taux d'occupation d'un type de salles
S : nombre de ce même type de salles
U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles,
H : quota horaire de référence. Ce quota est fixé à 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an).

Ce taux obtenu doit être pondéré par la part que représentent ces surfaces dans la surface globale de l'établissement.
Ex:
Un établissement disposant de 38 salles banalisées (7 000 m²) qu'il utilise 37 000 h par an présente un taux d'occupation de : (37 000 h / 38 salles) * (1/1 120 h) soit 87 % pour les salles banalisées
Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 72 % pour ses amphithéâtres. Son taux d'occupation global est de : [(72 % x 3 000 m²) + (87 % x 7 000 m²)] / 10 000 m² = 82,5 %.

Commentaires sur le résultat :

Le caractère cyclique de l'activité d'enseignement conduit dans certaines composantes à l'identification de deux périodes d'utilisation des locaux :
- une période de fort besoin en locaux allant de septembre à mars (avec des taux d'occupation très élevés) qui correspond à la période de réalisation des TP et TD ;
- une période dite « creuse » à partir de mars (avec des taux d'occupation plus faibles) qui correspond aux départs des étudiants en stage.

Par ailleurs, les taux d'occupation se différencient en fonction des sites et bâtiments, ce qui, joint au caractère cyclique de l'activité aboutit à un taux moyen de 68-70 %.

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

En lien avec l'accréditation de la nouvelle offre de formation, une réflexion sur la manière de fluidifier l'activité et de réduire les disparités d'utilisation des locaux pourra être engagée avec les composantes.

Indicateur 5.4 : Evolution des ressources propres

Clé établissement (FI001)

	2011	2012	2013	2014	Cible PAPET 2014	Ecart cible - réalisation	Tendance sur 2 ans
Formation apprentissage	9,09 M€	9,46 M€	9,59 M€	9,99 M€			*+ 4%*
Formation continue et VAE	4,43 M€	4,32 M€	5,31 M€	5,01 M€			*+16%*
Droits d'inscription	4,32 M€	4,56 M€	4,79 M€	5,00 M€			*+ 10%*
Contrats et prestations de recherche	2,94 M€	4,50 M€	5,82 M€	7,54 M€			*+ 68%*
Taxe d'apprentissage	1,05 M€	1,16 M€	1,12 M€	1,02 M€			*- 12%*
Autres prestations	3,00 M€	2,71 M€	2,85 M€	3,37 M€			*+ 24%*
Subventions (hors SCSP)							
Conseil régional IDF	*1,50 M€*	*0,92 M€*	*1,55 M€*	*2,04 M€*			*+ 122%*
Conseils généraux	*0,73 M€*	*0,46 M€*	*0,38 M€*	*0,23 M€*			*- 50%*
Autres subventions	*1,31 M€*	*1,43 M€*	*1,60 M€*	*1,88 M€*			*+ 44%*
Total	**28,38 M€**	**29,51 M€**	**33,01 M€**	**36,07 M€**	**43,20 M€**	**-7,13 M€**	**+ 22%**
Ressources encaissables	210,41 M€	214,08 M€	220,78 M€	224,13 M€			***+ 4.7%***
Part sur ressources encaissables	**13,5%**	**13,8%**	**15,0%**	**16,1%**			***+ 2,3pt***

Source : Direction des services financiers

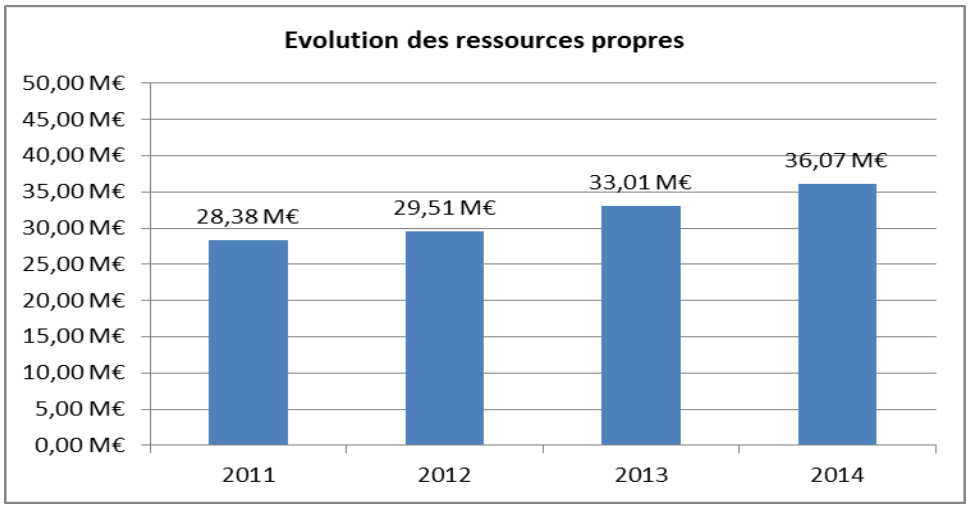

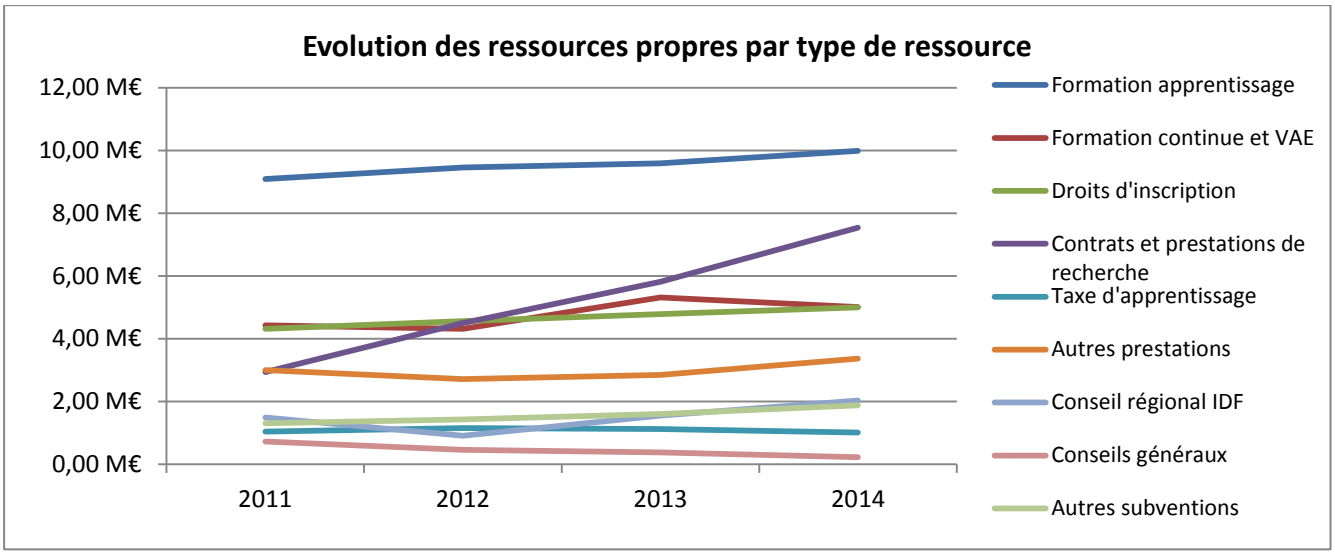

Commentaires sur le résultat :

L'écart constaté entre la cible du PAPET 2014 et la réalisation 2014 s'explique par des financements sur opérations de restructuration non réalisées en 2014 mais reportées en 2015. L'exécution budgétaire des subventions d'investissement n'a donc pas été à la hauteur de ce qui était prévu. Néanmoins, la dynamique de captation des ressources propres de l'établissement reste très positive avec un montant qui s'accroît de 22% en 2 ans.

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

La réorganisation du SCEPPE doit redynamiser à court terme les ressources propres générées par la VAE et la formation continue. La politique de développement des contrats de professionnalisation fait aussi l'objet d'une attention particulière et doit rester une priorité, pour compenser la croissance désormais ralentie des recettes liées à l'apprentissage.

En matière de contrats de recherche, l'ingénierie du service des contrats de la direction de la recherche et de la valorisation est confortée. Des recrutements sont en cours pour remplacer les récents départs d'agents dédiés au montage des contrats et à l'accompagnement des chercheurs.

OBJECTIF n°6 : Développer une politique active de vie étudiante

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur la conviction selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale de nos étudiants. Cela implique de prendre en compte l'engagement des étudiants dans les formations, de le susciter, de développer des activités d'animation de la vie de campus et d'offrir plus d'espace de convivialité. Ce volontarisme est d'autant plus nécessaire et à long terme qu'il se déploie dans un contexte territorial et social qui ne favorise pas spontanément le développement de la vie étudiante.

Indicateur 6.1 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

Clé établissement (VE001)

	2012-13	2013-14	Cible PAPET 2014	Ecart cible - réalisation	Tendance sur 2 ans
Nombre d'étudiants orientés de RESUS vers une consultation médicale	74	137	200	-63	

Source : SUMPPS

Commentaires sur le résultat :

Le dispositif RESUS a été mis en place en décembre 2012. La cible de 200 réorientations définie dans le PAP 2014 s'est établie sur les bases d'une montée en puissance du dispositif et de son identification par les étudiants, ainsi que d'une mise en place d'un processus de recensement des étudiants orientés au sein du SUMPPS.
Ainsi, une partie de l'écart constaté entre la cible du PAP 2014 et les données 2013-14 provient d'une collecte d'information non encore systématisée au sein du service. De nombreux étudiants orientés par le dispositif RESUS n'ont pas été comptabilisés par les professionnels de santé, faute d'outils adaptés.

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

Plusieurs mesures ont été prises par l'établissement afin de favoriser l'orientation des étudiants vers une consultation médicale via RESUS. Un stand d'information dédié à RESUS a tout d'abord été aménagé lors de la manifestation HAPPY UPEC, ce qui a permis à de nombreux étudiants de connaître le dispositif. Des présentations en début d'année universitaire du dispositif par des professionnels de santé ont également été réalisées sur tous les sites de l'UPEC. De plus, après une année 2013 marquée par l'extension de RESUS aux soins primaires en santé féminine, l'année 2014-15 est marquée par l'ouverture de RESUS aux problématiques de santé mentale. Enfin, dans l'objectif de fiabiliser ses données et de mieux identifier ses publics, le SUMMPS a récemment fait l'acquisition du logiciel CALCIUM, développé par l'Université de Lorraine. Ce logiciel permet d'assurer la saisie, la conservation et la consultation des dossiers médicaux des étudiants en étant, en outre, en lien avec les données disponibles dans l'application de gestion des inscriptions étudiantes. L'outil CALCIUM favorisera également le recensement des étudiants orientés via RESUS.

Indicateur 6.2: Nombre d'étudiants recrutés à l'UPEC

Clé établissement (VE003)

	2011	2012	2013	2014	Cible PAPET 2014	Ecart cible - réalisation	Tendance sur 2 ans
Nombre d'étudiants recrutés	412	567	431	392	450	-58	-31%
Budget consacré exécuté	952 K€	961 K€	1,115 K€	951 K€			
Budget consacré par étudiant recruté	2 311 €	1 695 €	2 587 €	2 426 €			

Sources : DRH ; DSF

Le calcul des jours travaillés s'étant avéré non pertinent, les données correspondantes ne sont plus reportées.

Nature précise des données : Le nombre d'étudiants recrutés correspond au nombre d'étudiants ayant perçus de la paie au titre de l'année n.

Commentaires sur le résultat :

L'absence de définition d'un budget alloué a priori à l'emploi étudiant permettait jusqu'en 2013 un droit de tirage illimité sur les crédits de l'établissement. Pour améliorer le pilotage de l'emploi étudiant, la définition d'une enveloppe de crédits limitative a été substituée en 2014 au mécanisme antérieur. Le montant de l'enveloppe est similaire à ce qu'étaient les crédits dépensés pour l'emploi étudiant en 2011 et 2012. La cible du nombre de recrutements d'étudiants définie lors du PAP 2014 n'a pas été atteinte, mais le montant consacré à l'étudiant reste, lui, au-delà de ce qu'il était en 2011, et 2012. L'emploi étudiant a donc concentré ses moyens sur un nombre plus faible d'étudiants, contribuant à améliorer la situation matérielle de ces derniers.

Indicateur 6.3 : Nombre d'étudiants suivant au moins une activité physique et sportive, culturelle et associative

Clé établissement (VE004)

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	Cible PAPET 2014	Ecart cible réalisation	Tendance sur 2 ans
Nombre total d'étudiants	28 121	28 449	28 835	29 785			
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	2 869	2 704	2 943	3 044	3 500	-456	12,6%
dont inscrits à l'association sportive	*686*	*798*	*886*	*913*	800		
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	670	705	741	788	700	88	11,8%
Nombre d'associations étudiantes actives	53	53	51	40	53		
dont labellisées		*11*	*10*	*13*	*10*		
Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive (‰)	**102/1000**	**95/1000**	**102/1000**	**102/1000**			
Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique (‰)	**24/1000**	**25/1000**	**26/1000**	**26/1000**			
Part des associations labellisées		**20,8%**	**19,6%**	**32,5%**			

Source : DEVE – Vie de campus

Les données des années antérieures ont été corrigées, pour exclure les inscrits n'étant venus qu'une seule fois au SUAPS.

Précisions méthodologiques : Le nombre total d'étudiants correspond aux inscriptions principales dans tous les diplômes (hors IFSI) hors cumulatifs. La labellisation des associations a été mise en place en 2011-12.

Commentaires sur le résultat :

La cible du PAP 2014 a été définie sur la base de chiffres d'inscriptions surévalués ces 3 dernières années, du fait de la prise en compte d'inscrits n'ayant assisté qu'une seule fois aux activités sportives. Cela explique l'écart important entre la cible fixée et les résultats obtenus.

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

La surévaluation constatée a été corrigée.

Indicateur 6.4 : Nombre de projets FSDIE soutenus / Budget consacré

Clé établissement (VE006)

	2011	2012	2013	2014	Cible PAPET 2014	Ecart cible - réalisation	Tendance sur 2 ans
Nombre de projets FSDIE déposés	41	43	30	34	43		
Nombre de projets FSDIE soutenus	31	35	23	31	35	-4	-11,4%
Part des projets soutenus	75,6%	81,4%	76,7%	91,2%	81,4%		
Budget FSDIE projets exécuté	44 246 €	79 223 €	32 129 €	31 758 €	80 000 €	-48 242 €	-60%
Budget moyen exécuté par projet	1 427 €	2 264 €	1 397 €	1 024 €	2 286 €		

Source : DEVE – Vie de campus

Compte tenu des variations importantes d'une année sur l'autre du budget consacré au FSDIE, les cibles en la matière ont été abandonnées dans le PAP 2015.

Commentaires sur le résultat :

La dynamique des projets étudiants paraît faible ces dernières années. Proportionnellement au nombre de projets déposés, le nombre de ceux qui ont été financés croît. Mais le nombre total des projets déposés a tendance, quant à lui à diminuer, ainsi que le montant des crédits sollicités. Le montant en baisse des crédits exécutés en 2014 est lié au vote tardif de l'enveloppe FSDIE. A noter qu'à partir de 2013, de nouvelles modalités de suivi des dépenses liées aux projets étudiants ont été définies par l'université, ce qui explique la forte baisse du budget exécuté (par rapport à l'année 2012). Enfin, la vacance du poste dédié à l'accompagnement des projets étudiants jusqu'en février 2014 explique la progression du nombre de projets soutenus plus faible que celle attendue dans le PAP 2014.

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

Le recrutement d'un personnel dédié au montage des projets étudiants a déjà permis d'accroître le nombre de projets soutenus en 2015 (comparativement à 2014 sur la même période).

Rapport annuel de performance 2014
(Décret n°2008-618 du 27 Juin 2008)

Université Paris-Est Créteil
Direction générale des services - Adjoint aux moyens
Direction du développement / Pôle Pilotage